

ACCORD CADRE DE COOPERATION UNIVERSITAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNES,

L'École Nationale Polytechnique, établie à 10, Avenue Hassen Badi, El-Harrach, 16200 Alger, représentée par son Directeur, Monsieur DEBYECHE MOHAMED

et

L'Université de Craiova, établie à 13, Rue A.I.Cuza, Craiova, 20058, représenté par son Recteur, Monsieur DAN CLAUDIU DĂNIȘOR.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Au moment où la collaboration interuniversitaire revêt une importance accrue, notamment dans la perspective de former de jeunes cadres bénéficiant d'une ouverture internationale, les deux parties conviennent d'établir une collaboration en vue de développer leur potentiel d'enseignement et de recherche.

ARTICLE 1

Le présent protocole vise à donner un cadre formel à la coopération et à faciliter les échanges entre les partenaires. Conformément aux règles en vigueur dans chaque état et dans les limites fixées d'un commun accord, chacune des deux universités s'efforce de contribuer à la réalisation conjointe et coordonnée de programmes de formation et de recherche en facilitant :

- les échanges d'enseignants-chercheurs, prioritairement pour la finalisation des études doctorales ;
- les échanges d'étudiants, sous réserve que ceux-ci remplissent les conditions d'admission de l'université d'accueil ;
- les stages d'étudiants et d'enseignants-chercheurs ;
- les échanges de documentation et de publications ;
- la dissémination d'informations concernant l'enseignement et la recherche dans chaque établissement ;
- l'intégration d'informations pertinentes concernant les activités d'enseignement et de recherche des partenaires sur les sites web officiels de chaque établissement ;
- la promotion de la culture et de la civilisation des deux parties ;
- le dialogue permanent et constructif des départements de relations internationales.

Sera soutenue, de manière générale, la mise en place de tout autre type de collaboration qui pourrait se relever utile pour la réalisation de ces objectifs.

ARTICLE 2

Afin de concrétiser les activités mentionnées, des annexes spécifiques exposant les détails de chaque type de coopération ainsi que les obligations des parties seront jointes au présent accord-cadre.

ARTICLE 3 :

Chaque établissement nommera une personne à assurer la bonne communication entre les parties. A cette personne sera confié la responsabilité de veiller à l'application du présent protocole, à la rédaction des annexes spécifiques et au bon déroulement des activités communes. Sont désignés comme représentants des parties :

De la part de l'École Nationale Polytechnique:

M. Ahmed BOUBAKEUR

Professeur, Directeur Adjoint chargé de la Formation Continue et des Relations Extérieures

E-mail : ahmed.boubakeur@g.enp.edu.dz

De la part de l'Université de Craiova :

Mme Monica TILEA,

Maître de conférences, Directeur du Département des Relations Internationales

E-mail : mtilea2000@yahoo.com

ARTICLE 4 :

Les deux universités s'assurent que les personnes participant à l'échange ont souscrit aux assurances obligatoires dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil.

ARTICLE 5 :

Cette convention est conclue pour une durée de cinq années à dater de sa signature. Elle peut être dénoncée par chacune des parties moyennant un préavis de six mois.

ARTICLE 6 :

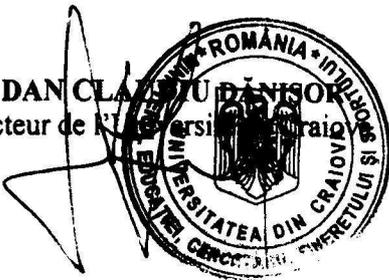
Toute modification au présent accord fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Accord-cadre signé en deux exemplaires, en français, à Alger et Craiova, le 5 Novembre 2012.

Pour l'Université de Craiova

Pour l'École Nationale Polytechnique

M. DAN CLAUDIU DĂNESOR
Recteur de l'Université de Craiova



M. DEBYECHE MOHAMED
Directeur de l'École Nationale Polytechnique

